

Chambre des Urbanistes de Belgique

Rapport d'activités 2019

Chambre des Urbanistes de Belgique

Tél 02/512.34.52

Rue Ernest Allard, 21
10000 Bruxelles

www.urbanistes.be
cub@urbanistes.be

Table des matières

| | |
|--|----|
| Activités du secrétariat _____ | 1 |
| Relations avec les institutions _____ | 3 |
| Relations avec les associations _____ | 4 |
| Représentation au sein des commissions _____ | 9 |
| Groupes de travail _____ | 12 |
| Projet à mener _____ | 13 |
| Informations générales _____ | 14 |

Activités du secrétariat

Conseil de direction

Le Conseil de Direction s'est réuni 9 fois en 2019; chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu. Les réunions se tiennent généralement le premier mercredi du mois à l'Architect House à Bruxelles. Une réunion s'est tenue à l'espace co-working Silver Square en vue de tester une manière de tenir ces réunions.

Membres

La Chambre des Urbanistes compte 169 membres. Le nombre est stable mais nous n'arrivons pas à attirer de nouveaux membres en nombre.

E-News

Comme en 2018, les *E-News* regroupent à présent moins d'informations mais plus ciblées. Elles sont envoyées uniquement aux membres de la CUB et de la FUP par le webmaster du site. Les E-News figurent également sur le site internet.

Site internet (www.urbanistes.be)

Statistiques 2019

4.119 visites et 9709 pages vues.

1,21 sessions par utilisateur

3387/4119 sont des visiteurs situés en Belgique (voir Origine géographique)

3346/4119 FR - 191 NL - 451 EN

Plus de 60% arrive sur le site via les moteurs de recherche (site bien référencé). 30% directement via www.urbanistes.be/cub, le reste via les réseaux sociaux et différents autre accès > liens d'autres sites etc...

Point intéressant : La page la plus consultée après la page d'accueil est la page "devenir urbaniste".

Adaptation des statuts à la nouvelle loi

Il se fait qu'il a été question de déménager le siège social et par cette volonté, le Conseil de Direction s'est rendu compte que les statuts reprennaient avec précision l'adresse de l'Architects House. Il y avait donc lieu de modifier les statuts.

Au regard de cette nouvelle loi introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, les personnes morales qui ont adopté la forme légale [...] d'union professionnelle restent soumises aux dispositions du Code des sociétés, respectivement de la loi du 31 mars 1898 sur les unions professionnelles, jusqu'à leur transformation en une autre forme légale, étant entendu que, dès le jour où le Code des sociétés et des associations leur est applicable conformément à l'article 39, § 1er, alinéa 1er ou 2, en outre:

[...]

- les dispositions impératives du même Code qui s'appliquent à l'ASBL deviennent applicables à l'union professionnelle et à la fédération d'unions professionnelles;

[...]

Les personnes morales qui ont adopté [...] *la forme d'union professionnelle* et qui à la date du 1^{er} janvier 2024 n'ont pas été transformées en une autre forme légale sont à cette date transformées de plein droit comme suit: [...] l'union professionnelle et la fédération d'unions professionnelles deviennent une ASBL.

[...] l'union professionnelle et la fédération d'unions professionnelles conservent jusqu'à leur transformation les avantages liés à leur statut.

Les unions professionnelles ou les fédérations d'unions professionnelles existant à la date d'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations sont présumées agréées comme ASBL agréée comme union professionnelle ou comme fédération d'unions professionnelles. Le ministre qui a les Classes moyennes dans ses attributions établit la liste des unions professionnelles et des fédérations d'unions professionnelles qui sont présumées agréées comme ASBL agréée comme union professionnelle ou comme fédération d'unions professionnelles et peut renverser cette présomption.

Relations avec les institutions

Etat fédéral

Aucun contact n'a été pris avec l'état fédéral durant l'année écoulée.

Bruxelles-Capitale

Aucun contact n'a été pris avec la région Bruxelles-Capitale

Wallonie

Les relations avec la Wallonie -Cabinets ou administrations- ont été relativement limitées durant l'année écoulée, suite aux changements de majorité politique, qui ont perturbés les agendas et les contacts.

Relations avec les associations

ECTP

Fondé en 1985, le Conseil Européen des Urbanistes (ECTP-CEU) regroupe 25 associations et instituts professionnels d'aménagement du territoire de 23 pays européens ainsi que des membres correspondants. C'est une association faîtière offrant à ses membres un cadre commun pour promouvoir la visibilité, la reconnaissance du rôle sociétal important et la pratique de la planification et du développement urbain en Europe et son enseignement, le développement professionnel continu et la définition des responsabilités professionnelles.

ECTP-CEU établit des normes d'éducation et de conduite pour la profession de planification; dialogue avec le gouvernement local, national et européen, identifie et récompense des exemples de bonne planification dans toute l'Europe.

Notre représentante est Catherine Vilquin. Merci à Bruno pour toute son implication !

Représentation de la CUB lors de la 13ème Biennale européenne de l'ECTP-CEU

“Planning on the Edge” | Plymouth, UK | 11-13 septembre 2019

PLANNING

Mercredi 11/09 | Participation au programme de la biennale et au Welcome civic reception.

Judi 12/09 | Participation au programme de la biennale + Participation au Groupe de Travail (GT) « New Urban Agenda » avec J. Scheers + Boat trip & Gala dinner.

Vendredi 13/09 | Participation au programme de la biennale + Participation à la présentation finale des « Young Planners » + Participation à l'Assemblée Générale + Diner informel.

SYNTHESE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Changements au sein du comité exécutif (ExCo) : le nouveau président est Michael Stein (D), Janet Askew (UK) est la vice-présidente et Joris Scheers (BE) reste le secrétaire-général.

Le bilan de cette biennale est positif (nombre de participants, rentrées financières), il faut cependant imputer ce succès à deux éléments : l'implication importante de l'Université de Plymouth (organisation, facilités, public étudiant, niveau académique des présentations) et l'implication de Richard Blyth (UK) qui a consacré un mi-temps pendant 1 an pour cette organisation. Quid de la prochaine biennale : avec ou sans une université partenaire ? Quid du thème « Migrations » ?

Les prochains Awards 2020 seront lancés début janvier, présentation en automne 2020 (sans doute à Athènes).

Les finances sont en équilibre, des rentrées sont à trouver (sponsorship, awards).

OBJECTIFS / RESULTATS

- 1. Etablissement de contacts avec les membres du Comité Exécutif ainsi que les autres délégués**

- Très bons contacts établis avec Ignacio Peman (ES), président sortant | Janet Askew (UK), vice-présidente | Joris Scheers (BE), secrétaire-général | Michael Stein (D), président entrant.
- Idem avec John Downey et Richard Blyth (UK) | Henk van der Kamp (IE) | Dominique Lancrenon, Chantal Guillet et Sandra Huppe (FR) | Géza Salamin (Hungary) | Markus Hedorfer (IT) | Rene Attard (Malta) | Martin Reents (D).

2. Représentation de la CUB lors de l'Assemblée Générale

3. Engagement en tant que déléguée de la CUB

- Promotion des Awards 2020 auprès des membres de la CUB ;
- Participation au GT « Migration & Inclusion » avec Markus Hedorfer (IT) ;
- Prise de contact avec des contacts urbanistes au GD du Luxembourg pour réactiver leur délégué (via Claude Schuman) ;
- Maintien d'un contact personnel avec Joris Scheers (BE), Dominique Lancrenon (FR), Sandra Huppe (FR), Martin Reents (D) et Markus Hedorfer (IT).
- Quid du lancement d'un nouveau GT « Economie circulaire en urbanisme » ?

AGENDA

Les prochaines AG sont prévues pour le printemps 2020 à Bergen, Norvège et pour l'automne 2020 à Athènes, Grèce.

Quid de la fin de mandat du secrétaire-général belge (alternance néerlandophone – francophone) pour 2021 ?

UNPLIB asbl

Jean Claude de Brauwer représente la CUB au conseil d'administration de l'UNPLIB. À ce titre, il est membre de l'assemblée générale de citydev.brussels.

Créée en 1961, l'**Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique** (UNPLIB) est l'organisation représentative de l'ensemble des professions libérales en Belgique www.unplib.be. Elle est active partout où les intérêts de ses membres sont concernés. Elle est présente dans différents conseils supérieurs, commissions paritaires et commissions diverses. Elle fait du lobbying auprès des pouvoirs publics. La CUB peut en attendre un relai auprès des ministères.

Les membres de l'UNPLIB sont les associations professionnelles des professions libérales, mais aussi une nouvelle asbl interprofessionnelle *Professionsliberales.be* l'aile professions libérales de l'UCM.

L'UNPLIB compte 20 associations (nettement moins qu'avant la période troublée), réparties en quatre piliers 12 de la santé, 1 du chiffre, 3 technique (dont CUB) et 3 juridiques. Le **pilier technique** a été activé en 2019 et regroupe :

- Association professionnelle des conservateurs restaurateurs d'œuvre d'art www.aproa-brk.be
- Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues www.cbtip-bkvtf.org
- Chambre des urbanistes de Belgique www.urbanistes.be
- GEBCAI – Association belge d'experts en règlement de sinistres IARD www.gebcai.be
- Union belge des Géomètres-Experts www.obge-bole.be

L'UNPLIB est membre du CEPLIS **Conseil Européen des Professions libérales**, la seule association interprofessionnelle réunissant sous le même toit les professionnels libéraux au niveau communautaire <https://ceplis.org/> C'est un relai à l'Europe, son lobbying est efficace.

L'UNPLIB est membre de la « Plateforme Ordres et Instituts » qui pourrait être utile à la CUB

Pour la **santé**, il y a une réflexion sur un **méga ordre avec plusieurs chambres** pour les différentes professions de la santé (médecins, infirmiers, dentistes, cinés, sages-femmes, etc.).

Pourrait-on créer une organisation de ce type pour les métiers du territoire, englobant la CUB ?

Les **géomètres** comptent 1.600 membres. Leur Institut n'a jamais abouti. Un projet d'ordre des géomètres est très avancé. Les géomètres pensent que la loi sur leur ordre serait passée si la NVA n'était pas sortie du gouvernement. Ils escomptent que seuls 600 géomètres s'inscriraient à l'Ordre.

D'autre part **l'Europe défend la concurrence et la libéralisation des pratiques**. Il en résulte une tendance à abolir les ordres et les instituts au profit de Conseils supérieurs où siègent non seulement des professionnels, mais aussi les personnes et organismes intéressés : clients, syndicats, etc.

Dans cette tendance, aux Pays-Bas, les ordres n'ont plus juridiction sur leurs membres, ce sont des sections du tribunal des entreprises qui les jugent. Au Royaume Uni, il y aurait plus de patients que de médecins à l'ordre des médecins.

Architect House

Notre représentant est Stéphanie Roose.

L'asbl Architect's House gère le bâtiment qui appartient à la FAB royale, laquelle comporte 7 associations membres. En parallèle, il existe la FAB asbl qui compte 3 membres et est impécunieuse. Si la FAB quittait l'immeuble, elle devrait le céder à une association similaire, sans quoi il retournerait à l'État.

L'UPA, l'une des associations membres, gère la FAB et génère les finances. Elle a un accord de sponsoring avec l'ARCO, qui est mal rédigé et insuffisamment mis en œuvre. Cet accord prévoit une occupation payante des salles de l'Architect's House.

L'ECTP a établi son siège dans l'Architect's House ce qui améliore les rentrées financières. Les locaux occupés par le CIAUD et l'appartement du dernier étage amènent les principales rentrées financières de l'asbl.

Stéphanie Roose représente la CUB au conseil d'administration de l'Architect's House. La CUB reste présente tant qu'elle y aura son siège.

Le Conseil de Direction de la CUB et le Conseil d'Administration de la FUP ont d'un commun accord donné leur préavis locatif le 14 octobre 2019. Ce préavis a commencé à courir à partir du 15 octobre 2019 pour se terminer le 15 avril 2020. La convention de services conclue entre l'Architects House et nous prendra dès lors fin à la date du 15 avril 2020.

Par la même occasion, nous ne souhaitons plus être membre du conseil d'administration de l'AH.

En effet, il s'avère que les services offerts par l'AH ne correspondent pas à nos attentes, tant sur le plan financier, qu'au regard du peu d'utilisation qu'en fait la CUB. D'autres offres sont bien moins onéreuses.

Il est important de rappeler que l'économie faite sur l'AH, permet à al CUB de pouvoir payer les services d'une secrétaire indépendante, afin d'assurer au mieux les obligations administratives de notre union professionnelle.

Une réunion a eu lieu avec le président de l'AH, afin de cadrer les attentes des uns et des autres.

D'emblée, il a été abordé les aspects financiers, où l'AH serait ouverte à toutes autres propositions financières.

Il a été évoqué de mieux mutualiser les espaces et les services avec un plus grands nombres d'entités. Avec comme objectif la possibilité d'avoir un animateur de la House, qui aurait pour responsabilité, de coordonner et de participer au montage de projets avec les différentes entités.

Ces différentes entités seraient regroupées dans cette House, au regard de leurs missions en relation avec l'espace construit et non construit, urbain ou rural...

Il a aussi été demandé si le nom « Architects House » avait encore un sens, si cette House venait à s'ouvrir à d'autres entités, qui ne sont pas nécessairement des architectes.

Ces questions sont actuellement ouvertes, dans l'attente de prochaines réunions avec l'AH.

Entretemps et ce après le 15 avril 2020, le président de l'AH ne nous referme pas les portes de la maison !

Organes partenaires en Francophonie

Notre représentant est Pierre Cox par l'intermédiaire de l'APERAU

Pour rappel, l'APERAU est l'association pour la Promotion de l'Enseignement et la Recherche en Aménagement et Urbanisme, laquelle dispose d'une très bonne visibilité dans l'enseignement et les organes professionnels.

La défense et la reconnaissance du titre d'urbaniste à l'étranger.

A ce jour, seul le Canada reconnaît le titre d'urbaniste avec un ordre des urbanistes établi depuis plus de 50 ans.

En France, les architectes paysagistes sont aujourd'hui « reconnus » et sont dès lors habilités à signer des plans de lotissements.

la demande de reconnaissance de la profession d'urbaniste a été entamée depuis plusieurs années par l'intermédiaire de *L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes*. *L'OPQU a été créé le 3 mars 1998 avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF) et de l'État pour assurer une mission de service public, dans le cadre d'un protocole signé entre le Ministère en charge de l'urbanisme et l'OPQU.*

l'OPQU a à son actif le référentiel métier, et adopté sa déontologie officialisée en 2017 et établi un partenariat de reconnaissance mutuelle avec l'Ordre des Urbanistes du Québec.

Une démarche de rapprochement avec la CUB a été amorcée depuis plusieurs années. Des contacts réguliers ont été entretenus dont notamment par la communication de notre déontologie.

La démarche de reconnaissance est à l'examen des autorités, lesquelles imposent à ce que tous les partenaires puissent présenter un projet commun, à savoir, l'OPQU, la SFU, l'UT, la CNJU, ...et l'APERAU (comme représentant de la sphère académique). A ce stade, une proposition partagée par tous n'a pas encore pu aboutir.

Maison de l'Urbanisme du Brabant Wallon

Notre représentant est Bertrand Ippersiel

Une réunion du Conseil d'Orientation s'est tenue le 20 janvier 2020. Il s'agissait essentiellement d'une réunion de mise en place du Conseil faisant suite aux élections communales.

Représentation au sein des commissions

En Région wallonne

Commission d'Avis sur les Recours en Matière d'Urbanisme (CAR)

Rapport rédigé par Joseph Polet

Préambule Le nouveau gouvernement wallon a apporté une modification au niveau de la direction de la Commission d'Avis sur les Recours.- Voir à la composition à la fin de la note. Depuis la fin de l'année 2019, tous les membres sont architectes dont la moitié sont aussi urbanistes qui pratiquent régulièrement cette discipline. Grâce ou à cause de cette composition les avis sont en général assez unanimes.

L'esprit dans lequel nous avons travaillé durant cette année 2019 est identique à celui de 2018. Une analyse sérieuse et consciencieuse des dossiers qui nous sont présentés.

Pour rappel, la CAR intervient dans le cadre de la procédure de recours à l'encontre de décisions relatives à des permis d'urbanisme ou d'urbanisation dont les sujets touchent à des questions d'architecture et d'urbanisme au sens large.

Les analyses favorisent une approche contextuelle avec un regard attentif à la dimension légale ou indicative des documents administratifs. En cela, la CAR suit l'esprit du CoDT. La CAR fait une place à l'architecture contemporaine intégrée et attentive au contexte, en cela elle se positionne régulièrement en opposition avec les avis de certaines communes ou de certains fonctionnaires délégués.

Le passage CWATUP / CoDT. Pour rappel le CoDT est d'application depuis le 30 juin 2017 et voici ce qu'il dit à l'Art. R.I.6-4 : Fonctionnement de la CAR. « La commission émet un avis motivé en fonction du repérage et de la première analyse du recours visé à l'article D.IV.66, des circonstances urbanistiques locales, des éléments mis en exergue lors des débats de l'audition et des documents déposés au dossier lors de l'audition. En cas de parité des voix, l'avis est réputé favorable à l'auteur du recours... » Nous constatons une certaine réticence ou peur des communes et des fonctionnaires délégués dans l'application de l'article D IV 5, 6 et 7 du CoDT qui concerne les Ecartés et Dérogations, alors que ces articles sont à notre avis l'expression même du passage du CWATUP vers le CoDT. Nous regrettons l'absence aux auditions de l'administration DGO4 et des fonctionnaires délégués.

Les sujets - Globalement les demandes traitées sont semblables à celles des années précédentes et nous retiendrons que les sujets récurrents et de plus en plus nombreux sont :

- o La division d'habitations en plusieurs logements.
- o La demande de régularisation de travaux exécutés sans permis
- o La construction ou l'utilisation d'annexes.

La notion de régularisation est souvent comprise, à tort selon nous, comme une simple transcription d'une situation existante alors que celle-ci est critiquable. La définition du terme régularisation devrait être précisée et tendre vers une mise en règle ou en conformité vis à vis des normes... (hygiène, habitabilité...). - Les sujets strictement d'urbanisme tels que des permis d'urbanisation par exemple sont rares (ils représentent 4 ou 5 demandes par an) et lorsqu'ils arrivent devant la commission c'est en général pour des questions de densité et/ou de réclamations du voisinage. Cependant, il est évident que la démarche contextuelle demande, dans la majorité des cas, une approche urbanistique. - Des communes montrent une certaines

fermeté, en se référant à des directives qu'elles ont établies ou au Schéma de Développement Communal (ancien SSC) pour tenter de :

o Réguler la densité.

o Contrôler les demandes de division (souvent horizontale) d'habitations en plusieurs logements. Logements, souvent de piètre qualité et de petites dimensions ; types une à deux chambres réduisant ainsi l'offre pour des familles. A noter que ces requêtes concernent majoritairement des régularisations.

Les membres de la CAR. Les membres sont désignés par le gouvernement wallon. La direction de la CAR a été modifiée suite à la mise en place du nouveau gouvernement wallon.

Président Président -suppléant Monsieur Benoît RENIER Monsieur Gilles CAIGNIET

Secrétaire permanent Secrétaire adjointe Alain MASSON Grazia PUMA

Membres représentants de la Chambre des urbanistes Effectifs : Monsieur Frantz LOTIN
Suppléants 1 : Messieurs Philippe HANOCQ et Xavier MARIAGE Suppléants 2 : Monsieur Jean-Claude de BRAUWER et Monsieur Joseph POLET

Pôle Aménagement du territoire

Le pôle « Aménagement du territoire » est un organe qui a une compétence consultative générale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie.

Le président est Samuël SAELENS.

Nos représentants sont Sylvie Agneessens comme effectif et Pierre Cox comme suppléant

Dominique-Anne Falys a souhaité démissionner en début d'année 2019. La CUB a désigné Sylvie AGNEESSENS pour lui succéder. Un arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2019 portant nomination de plusieurs membres du pôle « Aménagement du territoire » a confirmé sa candidature.

Les dossiers traités portent principalement :

- Le développement du parc éolien
- les révisions partielles plan de secteur :
 - Extension des carrières,
 - Modifications du plan de secteur d'intérêt local

Plusieurs groupes de travail sont constitués afin de remettre des avis d'initiative :

- Permis d'environnement et EIE. A cet effet, une réunion de présentation et échanges a été organisée avec les représentants des bureaux d'études d'incidences sur l'environnement, dont l'objet portait notamment sur l'interprétation à donner entre les études d'incidences sur projet et les évaluations environnementales sur plans et programmes stratégiques.
- abords boisés avec le Pôle Environnement
- Projet de stratégie régionale de mobilité

En Région bruxelloise

Commission régionale de Développement (CRD)

La Commission Régionale de Développement (CRD) est présidée par Benoît Périlleux, la vice-présidente est Sarah De Boeck.

Son secrétariat permanent est assuré par le département Stratégie territoriale de « Perspective.Brussels » (Bureau Bruxellois de la Planification – BBP) – le secrétaire est Thierry Mercken.

Le renouvellement complet du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en juillet 2019, implique le renouvellement de l'ensemble des membres de la Commission régionale et ce, au plus tard pour le 1er janvier 2020.

A l'heure de l'écriture de ce rapport, la composition complète de la CRD n'est pas encore publiée.

Groupes de travail

Enseignement et formation

Ce groupe de travail est coordonné par Serge Peeters.

Aucune action n'a eu lieu cette année.

Communication et publications

Ce groupe de travail est coordonné par Renaud Daele.

En 2019, le Conseil de Direction a voulu mettre en place « L'entretien de l'Urbaniste ». Par manque de temps et de ressources, ce projet n'a pas pu être lancé en 2019.

Pour rappel, il s'agit de faire la connaissance d'un de nos membres (l'acteur et son métier), au travers d'un article, et de mettre en évidence les différentes facettes du métier d'urbaniste. L'intention du CD est de publier ces articles sur notre site WEB et via notre newsletter.

En début d'année un appel sera lancé à tous les membres qui souhaitent participer à cet entretien.

Marchés publics et documents de référence

Ce groupe de travail est coordonné par Serge Peeters.

Aucune action n'a eu lieu cette année.

Certification

Ce groupe de travail est coordonné par Serge Peeters.

Aucune action n'a eu lieu cette année.

Partenariat et support à la FUP

Notre représentante est Clothilde Fally.

Projet à mener

Les projets à mener de manière prioritaire sont les suivants :

- Modifications des statuts + négociations avec l'AH / changer de siège
- Vérifier la possibilité de recevoir des subsides structurels des pouvoirs publics (Cf. art. 20 des statuts)
- Rencontres avec les ministres régionaux de l'urbanisme, environnement, mobilité
- Poursuite des GT :
 - GT1 «Enseignement et Formation»
 - GT2 «Communication et publications»
 - GT3 « Marchés publics et documents de référence »
 - GT4 « Certification»
 - GT5 « Partenariat et support à la FUP»
- Poursuite de nos collaborations avec les associations :
 - Conseil européen des Urbanistes (CEU) / ECTP :
 - ISOCARP (International Society of City and Regional Planners) :
 - UNPLIB (Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique) / UCM (organisation patronale francophone) :
 - Architect House

Informations générales

Composition du Conseil de direction

Président : Serge PEETERS
Vice-Président : poste vacant
Secrétaire Général : Bertrand IPPERSIEL
Secr. Gén. Adjoint : Jérémie DUPON
Trésorière : Stéphanie ROOSE
Conseillère : Clothilde FALLY
Conseiller : Jean-Claude DE BRAUWER
Conseiller : Pierre LACONTE
Conseiller : Xavier MARIAGE
Délégués des Régions : postes vacants

Coordonnées

Chambre des Urbanistes de Belgique
Rue Ernest Allard, 21
10000 Bruxelles
Tél 02/512.34.52
www.urbanistes.be

CUB

Chambre des Urbanistes de Belgique

Union professionnelle reconnue en 1962